

Préambule:

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

Extrait de la circulaire du 11 mars 2013 : « Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, en organisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.

Aujourd'hui, le PEDT est réaffirmé comme un cadre adapté au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation de ressources et la mise en oeuvre d'une politique éducative de territoire.

Le PEDT concerne particulièrement les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (1^{er} degré). Cependant le PEDT peut permettre d'engager une réflexion afin de décliner des objectifs pour les jeunes de 13 à 25 ans du territoire.

Le PEDT prend en compte les autres dispositifs et contrats en lien avec le volet éducatif de la politique locale : les conventions globales de territoire de la Caisse d'allocations familiales, les Cités éducatives, Territoires ruraux, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, le Contrat de réussite éducative...

Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

La trame comprend l'**ANNEXE 1 PEDT**, l'**ANNEXE 2 PEDT-PLAN MERCREDI** et l'**ANNEXE 3 facultative 13-25 ans** qui seront proposées en vue de la signature de la convention par la collectivité qui a la compétence péri-scolaire. Pour le renouvellement d'un PEDT fournir les compte-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour chaque école/accueil de loisirs.

Etape 4 bis : Si les acteurs locaux en décident, définir des objectifs spécifiques aux jeunes de 13 à 25 ans.

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES à l'adresse pedt-jura@ac-besancon.fr:

- Annexe 1 : PEDT
- Annexe 2 : Plan Mercredi
- Annexe 3 facultative : objectifs éducatifs spécifiques aux 13- 25 ans.

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention :

- identifier les espaces d'échanges pour la mise en oeuvre du PEDT et pour favoriser la continuité éducative.
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation de la réalisation des objectifs.

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

- Territoire concerné : Commune de Longchaumois
- Existence d'une convention globale de territoire : non
- Souhait de développer le PEDT en direction des 13-25 ans : non

1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Mairie de Longchaumois
- Périscolaire : Mairie de Longchaumois
- Extrascolaire : Mairie de Longchaumois

1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
LONGCHAUMOIS	Ecole de Longchaumois	Primaire : maternelle + élémentaire	Publique

ETAPE 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	44		44		
Six ans et plus	72		72	7	
Total	116		116		

2.2 Spécificités territoriales :

La commune compte environ 1160 habitants pour une superficie de 57,6 km².
La commune de Longchaumois se situe à 900 mètres d'altitude. Elle est située en zone de montagne.
C'est une commune rurale, frontalière avec la Suisse.

Elle est située à 12 km de Hauts de Bienne et de Saint-Claude, dont font partie respectivement les communes de La Mouille et Cinquétral. Ces deux communes sont distantes de 6 km de Longchaumois et font partie du même plateau, drainant ainsi leur population à Longchaumois.

2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour : 2 circuits 4 fois par jour

- En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint : 1h40
- Deux lignes de transports scolaires sont mises en place :
 - o Une ligne dessert les hameaux de la commune : Orcières et Les Combes (20 minutes de trajet)
 - o Une ligne dessert le hameau de la commune Rosset et la commune voisine de La Mouille (25 minutes par trajet).
- Observations éventuelles : L'accueil de loisirs et l'école sont distants de seulement 100 m. Les trajets sont donc très courts, ne nécessitant pas l'utilisation de transport scolaire.

2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
Longchaumois	x	x	x	x	x

2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) : aucun

2.6 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

Les locaux

La commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre de la commune et doté de liaisons piétonnes. Cet espace est composé de :

- L'école primaire (maternelle et élémentaire) et ses 2 cours
- L'accueil de loisirs, ses salles annexes et sa cour
- La salle « Ados »
- L'Espace Loisirs (avec diverses salles : salle conviviale avec scène, salles de tennis de table, de musique, de tennis ...)
- La salle Lacuzon (dojo, salle d'escalade)
- Les terrains de sport (basket, football, tennis, bike park, skate parc, pétanque)
- Un stade avec vestiaire
- La médiathèque
- La Maison de la Flore et son parc
- Les forêts et champs alentours

Un point d'eau et des sanitaires sont à proximité des terrains de sport ou dans les différents locaux qui sont chauffés.

Toutes les salles sont équipées en fonction de leurs utilisations.

Un planning est défini tous les ans par la commune pour l'utilisation des salles. Les règlements intérieurs y sont affichés ou des conventions sont établies.

Au vu du nombre de locaux disponibles, il n'y a pas de mutualisation des salles de classes et des salles de l'accueil de loisirs.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations, favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation.

Les moyens humains

- Les enseignants et le personnel agissant en qualité d'ATSEM
- Les animateurs
- Les parents
- Les retraités
- Les membres d'associations
- Les intervenants sportifs et culturels
- Intervenants extérieurs (médiathèque, vitraux, musique, environnement)
- Bénévoles (Maison de la Flore, associations sportives, retraité, enseignant volontaire)

Les activités existantes

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Longchaumois s'exprime par différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Notre territoire offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction de leurs tranches d'âges.

- Une école primaire
- Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire et extrascolaire
- Une antenne de l'école de musique intercommunale, un orchestre jeune, une harmonie municipale
- Une médiathèque intercommunale
- Des associations sportives : aikido, escalade, football, ski alpin, ski nordique, tennis, tennis de table, volleyball, VTT.

ETAPE 3 : Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole de Longchaumois / ALSH La Grotte Enchantée

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 44
Elémentaire : 72
TOTAL : 116

Accueil des enfants qui ont 3 ans dans l'année civile du début de l'année scolaire. Pour la rentrée scolaire 2024, accueil des enfants nés en 2021.

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

X Accueil de loisirs déclaré (dérogation PEDT)

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 6h30-8h30	3	11	6	20
Pause méridienne : 11h30-13h30	5	31	30	66
Horaires après-école : 16h30-18h30	3	15	9	27

Les effectifs sont variables d'un jour à l'autre de la semaine et peuvent varier dans l'année

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 6h30-11h30	3	10	12	25
Pause méridienne : 11h30-13h30	3	10	10	23
Horaires après-midi : 13h30-18h30	2	8	10	20

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		ALSH	Ecole : salle de motricité et salle de sieste		Gymnase et salle dojo partagés avec les associations, l'école et l'ALSH
Il existe des cours de récréation	2 école 1 ALSH			L'ALSH peut utiliser les cours d'école	
Accès à un préau		X			
Accès à des espaces de verdure		ALSH	Ecole mais très restreint		Village entouré de champs ou parc de la Maison de la Flore
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	Ecole et ALSH				
Le mobilier est adapté	Ecole et ALSH				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	X				Médiathèque le mercredi Salle conviviale et salle ados

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Les apprentissages, le suivi des élèves et l'enseignement
- Le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Il porte sur la période du 02/09/2024 au 31/08/2025

Quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Favoriser le civisme
- Sensibiliser à l'environnement

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 45 minutes et 1h00 pour les PS ET MS
- Nombre de services : ils se répartissent de la manière suivante pour l'année scolaire 2024-2025
 - ✓ 1 service PS/MS : 11h30-13h00
 - ✓ 1 service GS/CP/CE1 : 11h30-12h30 (repas)
 - ✓ 1 service CE1/CE2/CM1/CM2 12h30-13h30 (repas)
- Mode de livraison : liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture			X	
Espaces pour jouer en petits groupes			X	

Les locaux sont trop petits pour permettre de créer de véritables espaces de jeux calmes en petits groupes sur le temps méridien. Le groupe du deuxième roulement est obligé d'utiliser les salles communales (gymnase, salle conviviale en cas de pluie) ou les terrains de jeux extérieurs type city : terrain de foot, baskets... de 11h30 à 12h30

- Organisation des temps avant/après-repas :

Nous adaptons chaque année scolaire l'utilisation des locaux et notre fonctionnement selon les effectifs du temps méridien et les compétences du personnel.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les animatrices donnent aux enseignantes la liste des enfants venant à l'ALSH les lundis et jeudis matin.

- Le groupe des PS/MS : 2 animatrices vont les chercher dans leurs classes puis ils se rendent à l'ALSH, se déchaussent et montent avec leurs manteaux en salle de cuisine (mobilier adapté, salle insonorisée proche de la salle à émotions et des sanitaires). Ils passent aux sanitaires. Lecture du menu par deux enfants avec l'animatrice (une animatrice les appelle 2 par 2 pour les servir pour l'entrée et le plat principal pendant que l'autre animatrice leur sert l'eau et le pain et les aide à couper leur viande ou les accompagne aux sanitaires. Chaque enfant débarrasse avec l'aide des animatrices en faisant bien le tri. Le fromage et le dessert sont servis à table). Ils passent aux sanitaires puis des chansons à gestes sont proposées. Ils descendent se rhabiller et retournent à l'école pour la sieste à 13h00 sous la surveillance des animatrices jusqu'à 13h45. Une histoire et de la musique douce accompagnent leur endormissement jusqu'à l'arrivée de l'ATSEM.

- 1^{er} service : GS/CP/CE1

Deux animatrices vont les chercher devant leurs classes à 11h25, ils vont directement à l'ALSH (à proximité une petite route à traverser), ils passent aux sanitaires du bas puis montent à l'étage dans la salle polyvalente (les GS mangent sur du mobilier adapté, les plus grands mangent dans la salle et un groupe de quatre enfants

est en autonomie (s'ils ont respecté les règles). Lecture du menu par les enfants. Chacun débarrasse sa table et nettoie sa table) 12h30 Ils passent ensuite aux sanitaires du haut et vont faire un temps calme (dessins, jeux de sociétés, livres, constructions... 10 enfants sur la mezzanine et les autres en salle d'activités en bas. A 13h00 si le temps le permet ils vont jouer dans la cour. Les animatrices les raccompagnent à l'école vers 13h20.

- 2^e service : CE1/CE2/CM1/CM2

Deux animatrices vont les chercher à la sortie de leurs classes. Ils vont généralement au city (terrain de foot basket, aire de jeux) ou en salle conviviale, gymnase en cas de pluie. Les animatrices apportent des jeux sportifs, jeux de société ou autres en fonction de ce que les enfants veulent faire. Retour à l'ALSH à 12h30, passage aux sanitaires en bas puis ils montent manger en salle polyvalente à la place du 1^{er} service. Six enfants sont en autonomie mais dans la même salle.

Une fois leur table débarrassée et nettoyée, les + de 8 ans peuvent partir seuls à l'école à 13h20 avec autorisation parentale et les autres suivent avec leurs animatrices.

La directrice est en « électron libre » pour les erreurs de listing, la coordination, les enfants à besoins spécifiques, répartition des plats, les votes et débats....

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X		X école	Une petite cour avec mobilier pour l'ALSH et un aménagement en cour pour l'école
Des coins calmes matin, midi, soir			X	La salle à émotions, le coin lecture pour l'ALSH, coin spécifique pour l'école. Les 2 manquent d'espace
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			Juste après le repas sieste à l'école ou les parents peuvent venir les chercher à 13h00
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire			X	Si vraiment besoin en salle à émotions mais il doit retourner à 13h00 en sieste à l'école
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			Ateliers pédagogiques spécifiques, les mercredis à thèmes et en périscolaire
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			Sur tous les temps sauf en animations spécifiques si l'effectif ne le permet pas
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			Animations spécifiques mercredi /vacances matin, libre choix l'après-midi, ateliers pédagogiques, temps méridien...

Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			Animations spécifiques mercredi /vacances après-midi, libre choix le matin, ateliers pédagogiques, temps méridien...
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			Ateliers pédagogiques adaptés 3-5 ans, 6-10 ans et 3-10 ans par cycle
Des temps de jeux libres existent	X			Chaque jour et sur tous les temps de la journée
Des temps en petits groupes sont possibles	X			On essaye de le privilégier quand les locaux, le personnel et l'effectif le permettent
Des temps individuels sont possibles	X			En salle à émotions ou dans le bureau
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			X	Régulièrement en fonction du programme
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			Champs, parc de la Maison de la Flore, stade, forêt ...
Une aide aux devoirs le soir est proposée	X			Faite en groupe (1 animatrice)
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			Sauf pour sortie 1 à 2 fois par an
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			En fonction du revenu fiscal de référence, du nombre d'enfants et du lieu de domicile
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			Réunion d'équipe tous les lundis matin et réunion de préparation tous les mardis après-midi

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : 16h30-17h15 les lundis et jeudis
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? Une ATSEM emmène les enfants qui sont inscrits à l'ALSH, sinon les parents viennent les chercher directement à l'école ou les enfants partent seuls
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? Il n'y a pas d'inscription. La liste est faite par l'enseignant en fonction des besoins identifiés. Concertation également entre les familles enseignantes et ALSH pour savoir s'il est préférable que l'enfant aille en atelier pédagogique à l'ALSH (ex : théâtre) ou en APC, les jours sont adaptés en fonction des besoins de l'enfant.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			ALSH avec le projet pédagogique, affichage et rappels par mail Ecole : Beneylu/affichage
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			ALSH : Panneau d'affichage, site internet, page FB, mails Ecole : Beneylu, Klassly et cahier de texte
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			Disponibilité du personnel école et ALSH

Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			Sur rendez-vous
Les familles signent un règlement intérieur	X			ALSH : envoyé par mail après les rendez-vous annuels Ecole : envoyé par Beneylu
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			ALSH : avec le projet pédagogique et des mails récapitulatifs sont envoyés par mail de façon régulière + affichage apparent Ecole : réunion de rentrée à l'école
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			Dossier sur rendez-vous chaque année Puis inscriptions par mail, par téléphone ou par écrit

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			Dès que nécessaire
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			Régulièrement
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			X	Uniquement entre directrices ALSH/école
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			Même affiches et outil commun
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			Copie à l'ALSH	
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			Directrices ALSH école et AESH

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Très bonne entente école/ALSH, rencontres dès que nécessaire, volonté de projets communs mais manque de temps

Besoin de locaux plus adaptés

ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs.

NOM du SITE : Ecole de Longchaumois / ALSH La Grotte Enchantée

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
 - Bien-être des enfants
 - Gestion des conflits, développer l'empathie
 - Favoriser l'accès à la culture et lutte contre les inégalités
 - Favoriser les liens école/Famille/ALSH

- **Enseignants :**
 - Développer l'attention des élèves
 - Développer la coopération et l'empathie, un climat de classe serein
 - Co-éducation école/famille/partenaire de santé : que l'école devienne un véritable projet de société
 - Maintenir les partenariats, se recentrer sur quelques projets phares par année
 - Végétaliser la cour
 - Pratiquer différentes modalités de travail (classes transplantées, école dehors...)

- **Equipe d'animation :**
 - Renforcement des valeurs citoyennes : empathie, respect, partage, vivre ensemble, utilisation des outils comme messages clairs à généraliser
 - Se former pour répondre aux attentes des familles et au bien-être des enfants à besoins spécifiques tout en respectant la vie en collectivité (inclusion), répondre aux besoins spécifiques des enfants avec différents moyens
 - Communication à renforcer école /famille
 - Aboutissement et continuité des projets
 - Accès à la culture enfant/famille à développer davantage. Continuer à travailler avec les différents partenaires
 - Locaux mieux adaptés, végétaliser ou ombre pour la cour,
 - Projets communs à initier
 - Faire vivre le village

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**
 - Plus de sorties, plus de spectacle
 - Plus d'arbres (pour l'ombre) et de verdure à l'aire de jeux, cours école et ALSH, un poulailler et un animal de compagnie à l'ALSH
 - Plus d'éléments au skate park et à l'aire de jeux
 - Retour du conseil des enfants.

4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :

Nous avons fait le choix de reprendre les mêmes objectifs et les mêmes actions que sur la période précédente, ceux-ci nous semblaient pertinents et indispensables pour la continuité du travail déjà effectué ensemble en amont.

Objectif 1 : Former le citoyen de demain

Objectif 2 : Garantir la sécurité affective des enfants pour une meilleure offre éducative accessible à tous

Objectif 3 : Mobiliser et mettre en œuvre toutes les ressources du territoire

4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

Les actions sont donc en partie les mêmes puisque certaines sont à poursuivre ou à améliorer

Objectif 1 : Former le citoyen de demain

Action 1 : générer du lien entre les enfants et les acteurs éducatifs et s'impliquer dans la vie démocratique

- Le maire souhaite qu'un élu référent jeunesse s'implique à l'école et à l'ALSH pour le seconder ou le remplacer dans les différentes interventions
- Le maire souhaite que lui et /ou un élu intervienne auprès des enfants de deux classes à l'école de façon trimestrielle et en fonction des projets ou sujets abordés en classe.
- Un conseil des enfants va être recréé mais de façon différente, c'est un projet en réflexion. Le conseil se déroulerait à l'ALSH sur le temps du midi afin de monter les projets de leurs choix, une fois par mois avec la directrice ALSH en fonction de ses disponibilités. Il y aura un porte-parole qui ne fréquente pas l'ALSH élu dans chaque classe (sauf chez les PS MS) et 2 à 3 conseillers par classe qui fréquentent l'ALSH. Une campagne électorale pourrait être mise en place en fonction du nombre d'enfants intéressés. La question est : est ce que nous élirons un maire des enfants ou uniquement des conseillers.
- Le maire et/ou l'élu interviendront de façon ponctuelle en fonction des besoins sur ce temps.
- Nous maintenons la participation aux cérémonies civiles
- Nous continuerons à participer aux différentes manifestations, à nous investir et nous engager dans la vie du village

Action 2 : partager et transmettre les mêmes valeurs à nos petits citoyens

- L'école continue la mise en place de débats et de conseils de coopération dans les classes
 - L'ALSH continue la mise en place de débats, votes au sein de l'ALSH
 - L'affichage des règles communes et certains outils communs (Zénita) de vie en collectivité sont maintenus
 - La sensibilisation à l'environnement va être au cœur du projet avec une réelle demande des familles de l'école et de l'ALSH pour une végétalisation des cours d'école et de l'ALSH.
- Volonté de la mairie d'un aménagement devant l'école et sur une partie du village qui fait suite au projet de l'écomobilité avec des zones destinées aux vélos et piétons.

Action 3 : empathie, résolution de conflits, développer les émotions

- Continuité des messages clairs (Outil Zénita) pour l'école et l'ALSH avec cette volonté de développer des petits médiateurs mais qui prend du temps auprès des équipes et des enfants
- Travail sur les émotions au quotidien
- Présence d'Oréo le lapin dans une classe
- L'utilisation de la salle à émotions et activités relaxations fréquentent à l'ALSH
- Formation et/ou plus d'investissement des équipes éducatives école et ALSH sur l'empathie et les émotions

Objectif 2 : Garantir la sécurité affective des enfants pour une meilleure offre éducative accessible à tous

Action 1 : place des moins de 6 ans

- Stabilité du personnel référent dans la mesure du possible
- Communication importante entre école/ALSH/famille
- Aménagement possible du temps scolaire pour les PS : contrats signés avec les parents
- Mise en place de la sieste à 13h00 maintenue avec un réveil échelonné (demande de non sieste d'un ou deux parents de MS cette année) quand c'est possible sachant que nous restons en collectivité et que faire de l'individuel à ce moment-là n'est pas toujours faisable en fonction des contraintes des locaux, de la disponibilité du personnel, des effectifs enfants (ALSH et école) et si ça se fait aux détriments d'autres enfants, il est donc important de voir les priorités en fonction des années (décloisonnement d'une classe, rythme d'un ou deux enfants, groupe en sureffectif...)
- Attention particulière sur les moments de transition
- L'ALSH propose une adaptation sur les vacances d'été pour les futurs PS ou sur les mercredis et vacances pour les 3 ans non scolarisés
- ALSH : groupes spécifiques 3-5 ans ou 3-10 ans sur les ateliers pédagogiques et animations avec rythme et contenu adaptés en fonction de l'âge

- ALSH : outils transitionnels comme les boîtes à bisous et les boîtes à petits mots fait avec les parents pour les coups de blues
- ALSH : salle à émotions utilisée fréquemment

Action 2 : place des enfants à besoins particuliers

- Communication importante entre école/ALSH/famille
- Réunions éducatives avec tous les acteurs éducatifs
- Rencontres régulières directrices école/ALSH
- Possibilité de PAP (projet d'accueil personnalisé) à l'ALSH
- Plus de cohérence PAI école/ALSH/famille
- Activités adaptées en fonction des besoins à l'ALSH et à l'école
- Mise en place de tableaux spécifiques différents d'aide au comportement ALSH/école
- AESH à l'école, adaptation de documents pédagogiques et lien entre collègues lors d'un changement de classe
- Formations spécifiques et inclusion ALSH
- Matériel spécifique si besoin (casque anti bruit, chaises...)
- Salle à émotions à l'ALSH

Action 3 : moments de transitions

- Le but est de réduire les temps d'attente pour les enfants et familles. Echanges d'outils, listes de présence, APC, ateliers...sont indispensables (mise à jour, délais, réactivité, préparation des groupes...)
- Communication entre les acteurs à travailler, les familles ne préviennent pas toujours école et ALSH
- Vigilance au bien-être des enfants : coup de blues et manque de repères pour les plus jeunes, boîtes à bisous et petits mots, salle à émotions à l'ALSH, photos des équipes à l'école. Pour les plus grands, bien-être (salle à émotions, coups de blues) et besoin de bouger dès la sortie de classe à travailler.
- Méthodes pour se ranger ou former les groupes à travailler
- Le BUS Vigilance avec les listes pas toujours très claires de savoir quels enfants vont au bus quand ce n'est pas habituel. Communication de la part des familles envers l'école et l'ALSH souhaitée en cas de changement. Incivilités dans le bus qui ont des répercussions sur la journée de l'enfant. Voir pour établir une charte

Objectif 3 : Mobiliser et mettre en œuvre toutes les ressources du territoire

Action 1 : la communication

- Développer les outils de communication,
- Restitution de projets sous forme de spectacles, d'expositions...
- Volonté d'impliquer les familles : accompagnements pour sorties, activités sportives, école du dehors...
- Expliciter les attendus de l'école aux familles et aux élèves (pas uniquement lors de la réunion de rentrée)
- Expliciter le Projet pédagogique et les moments de vie quotidienne de manière différente et plus régulière à l'ALSH
- Volonté des parents d'élèves de proposer des conférences, temps de parole aux familles avec des professionnels
- Disponibilité des directrices, enseignantes, maire
- Points du PEDT abordés au conseil d'école
- Continuité de communiquer sur Facebook et le site internet de la commune pour l'ALSH

Action 2 : utiliser les différentes ressources du territoire

- Volonté du maire de développer la découverte du patrimoine : atelier participatif pour la construction d'un grenier fort...
- Utilisation des locaux et des espaces extérieurs sur les différents temps scolaires, péri et extrascolaire
- Partenariat avec la médiathèque, la Maison de la Flore, le Cantou...
- Ecole du dehors ½ journée par semaine pour 3 ou 4 classes
- Volonté de conserver et continuer le jardin potager de l'école
- Mise en place d'ateliers pédagogiques, d'activités péri et extrascolaire avec intervenants extérieurs dans tout le village
- Initiations sports proposés à l'ALSH en partenariat avec les associations du territoire en fin d'année scolaire en prévision de la rentrée suivante
- Un mini camp sous tente, au stade se fait chaque année avec les enfants de l'ALSH
- Partenariat avec les associations de parents

Action 3 : proposer des activités variées et de qualités :

- Un Fil rouge par an est proposé à l'école qui peut être en complémentarité avec l'ALSH en respectant les compétences de chacun et en étant attentif aux éventuels doublons
- Pour l'école, reconduction des projets Orchestre à l'école, école du dehors, intervenants sportifs, classe de mer et classes découvertes, sorties
- Pour l'ALSH : les activités sont multiples, les thèmes changent régulièrement souvent en corrélation avec l'école, la médiathèque, la demande des enfants ou des élus ou en répondant à un appel à projet pour une continuité éducative. Un panel d'activités de qualité et accessible est offert à tous les enfants du territoire avec une volonté d'accès à la culture pour tous

Mise en œuvre et animation du PEDT

- **Pilote du PEDT :**
Yann Bondier-Moret, maire de Longchaumois
- **Composition du comité de pilotage :**
Cécile Klein, coordinatrice PEDT / Directrice ALSH
Patricia Lembke, Directrice école
Yann Bondier-Moret, maire
Représentantes des Parents d'élèves
DDEN Roger Caldas (pour les points établis au conseil d'école)
- **Périodicité des réunions :** Point Trimestriel à chaque conseil d'école puis un bilan annuel (date prévue 02 juin 2025 à 14h00 ou 09 juin 2025 à 18h30)
- **Préciser s'il existe d'autres instances de dialogue autour des questions éducatives : (commission scolaire, groupe de travail thématique...)**

En fonction des besoins en comité plus réduit que le comité de pilotage
Directrice ALSH/ Directrice école
Directrice Ecole/parents
Maire / Directrice ALSH
Directrice ALSH/enfants
Maire / Directrice école
Directrice ALSH/Associations
- **Périodicité des réunions :** en fonction des besoins
- **Indicateurs de la dynamique du PEDT**
Points systématiquement abordés au conseil d'école, réunion annuelle sur les 3 ans avec compte-rendu
Aboutissement et amorce de certains projets

ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :
- LONGCHAUMOIS LA GROTTTE ENCHANTÉE

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert 6h30-18h30

Nom de l'accueil de loisirs 1 : La Grotte Enchantée

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 6h30-11h30	3	10	12	25
Pause méridienne : 11h30-13h30	3	10	10	23
Horaires après-midi : 13h30-18h30	2	8	10	20

Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi		X		Pas besoin
Une charte de bon usage des locaux est mise en place		X		
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	X			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi	X			
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi	X			Sur des thématiques communes et des intervenants communs
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi	X			Sur des thématique communes
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	X			Entre chaque vacances
Autre				

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)		X		1 ou 2 sorties par an avec un supplément mais réduction pour les adhérents de l'association Arc-en-Ciel
Les activités proposées sont diversifiées	X			Équilibre du programme d'animation avec activités différentes (culturelles, scientifiques, manuelles, numériques, expressions, environnementales...) avec un thème annuel et un sous thème entre chaque vacances
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	X			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons			X	Variable selon les années
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	X			Sur rendez-vous et un rendez-vous annuel obligatoire
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	X			En partie par mail tout au long de l'année et présenté lors du rendez-vous annuel
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	X			Ascenseur, rehausseur, PAI Casque antibruit
Autre				

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	X			Très souvent
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	X			En fonction du thème
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	X			Utilisation fréquente
Des partenariats existent avec des structures locales (associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	X			Médiathèque, Cantou, ludothèque, artisans locaux, commerçants agriculteurs, Maison de la Flore, associations sportives
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets	X			En fonction du thème
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	X			Rallye photo, jeu de piste ...
Autre				

Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	X			Les objectifs sont revus pour chaque période entre les vacances et le fonctionnement adapté chaque mercredi en réunion le lundi

Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	X			Libre choix sinon 1h30 max d'animations matin pour les – de 6 ans et 1h30 max pour les + de 6 ans l'après-midi, temps calme de 13h00 à 14h30 ou sieste de 13h00 à 15h00 avec réveil échelonné
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	X			Bonne alternance et possibilité de faire des groupes en fonction de l'âge
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	X			Thème annuel, sous-thèmes entre chaque vacances
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	X			Même nom d'activité mais adaptés au groupe d'âge
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	X			Mardi après-midi
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	X			A leur demande ou sur proposition de la direction
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités	X			Fréquemment sollicités + boîte à idées. Ils aident également à la préparation s'ils le souhaitent
Autre				

Type d'activités proposées le mercredi (chaque plaquette d'animation comporte toutes ces activités)

- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités numériques
- Activités civiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités éco-citoyennes
- Activités physiques et sportives
- Autres

Partenaires

- Associations culturelles et environnementales : Maison de la Flore, La Maison du Mètre
- Associations sportives : chaque année initiation aikido, tennis, tennis de table, escalade, athlétisme, foot
- Équipements publics : médiathèque, stade, city
- Structures privées : La Rempichotte location de jeux
- Collectivité territoriale : EHPAD Cantou des Jardins

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation

- Intervenants associatifs rémunérés : CPIE, Compagnie La Petite Lune pour spectacle, possibilité d'autres intervenants en fonction des besoins
- Intervenants associatifs bénévoles : associations sportives et culturelles de Longchaumoises et de Hauts de Bienne
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...) : Maître verrier, illustratrice, relooking de meubles ...
- Parents en fonction du thème
- Agriculteurs et commerçants du village